



MUNICIPALITÉ DU CHENIT

CANTON DE VAUD

Hôtel de Ville • Grand-Rue 31
Case postale 128 • 1347 Le Sentier
021 845 17 21 • municipalite@chenit.ch

Le Sentier, le 9 août 2023

La Municipalité du Chenit
à son Conseil Communal

PREAVIS N°12/2023

Raccordement du bâtiment de la Grand-Rue 41 au réseau de distribution de chaleur de la société Sogebos SA et divers travaux

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. Introduction

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit pour réaliser les travaux de raccordement du bâtiment de la Grand-Rue 41, parcelle RF 1220, au réseau du chauffage à distance (CAD) de Sogebos SA. Il est ainsi en ligne avec nos objectifs d'optimisation énergétique, notamment en vue de l'obtention du label Cité de l'Energie.

2. Historique

Le bâtiment de 1890 abrite la Bouéberie dans une ancienne classe du rez-de-chaussée, la seconde étant occupée par diverses associations. Les étages supérieurs disposent de deux appartements par paliers, ceux du côté bise ayant été rénovés il y a moins de dix ans.

Le bâtiment montre des signes de vétusté, principalement dans le galetas, sous-sol ainsi qu'au niveau des portes palières des deux appartements côté vent.

L'édifice est aujourd'hui chauffé par une chaudière à mazout qui consomme en moyenne 15'000 litres par année.

3. Travaux prévus

Les conduites de Sogebos SA vont dans un premier temps alimenter le temple se situant en face, puis vont traverser la Grand-Rue selon leur plan d'extension.

Divers rafraichissements et réparations, le traitement de l'humidité au sous-sol, la réfection des peintures dans le local chaufferie ainsi que le changement des portes palières seront réalisés en même temps afin d'améliorer l'isolation des accès. Cela permettra un meilleur bilan thermique du bâtiment ainsi que d'optimiser la sécurité.

Ce procédé de distribution centralisée de chauffage et eau chaude sanitaire permet également de diminuer l'emprise au sol des installations et la récupération du local citerne.

4. Coûts

Dans le tableau suivant se trouve la liste de travaux envisagés.

| Frais | |
|---------------------------------------|-----------------------|
| Raccordement à Sogebos SA | |
| - Taxe unique de raccordement | CHF 10'000.00 |
| - Taxe de puissance 50Kw x CHF 500.00 | CHF 25'000.00 |
| Démontage des anciennes installations | CHF 23'000.00 |
| Traitement de l'humidité du sous-sol | CHF 4'000.00 |
| Electricité, raccordement, éclairage | CHF 3'000.00 |
| Plâtrerie, peinture, menuiserie | CHF 3'000.00 |
| Changement des portes palières | CHF 17'000.00 |
| Divers et imprévus | CHF 7'850.50 |
| TOTAL HT | CHF 92'850.50 |
| TVA 7.7% | CHF 7'149.50 |
| TOTAL TTC | CHF 100'000.00 |

5. Subventions

Le raccordement de l'ancien petit collège du Sentier à la Grand-Rue 41 au réseau de distribution de chaleur de la société Sogebois SA est prévu dans le plan d'investissements 2016-2021. Le projet est éligible aux subventions cantonales, communales et villageoises.

| Subventions | |
|---|----------------------|
| Subvention cantonale pour installation de moins de 250kw montant fixe | CHF 5'000.00 |
| Subvention cantonale de CHF 25.00 par Kw, soit 50 Kw x CHF 25.00 | CHF 1'250.00 |
| Subvention Commune du Chenit | CHF 3'000.00 |
| Subvention du Village du Sentier | CHF 1'500.00 |
| TOTAL TTC | CHF 10'750.00 |

6. Financement

Le financement sera assuré par les liquidités courantes. Les subventions viendront en diminution de l'investissement.

La dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan dans les investissements du patrimoine financier et l'amortissement se fera en 10 ans par le budget de fonctionnement.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous recommandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir délibérer et vous prononcer sur les conclusions suivantes :

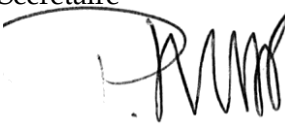


LE CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT

Vu le préavis n° 12/2023,

Où le rapport de la Commission d'étude,

Considérant que cet objet est porté à l'ordre du jour :

1. autorise la Municipalité à procéder aux travaux prévus ;
2. accorde un crédit de cent mille francs (CHF 100'000.00) pour l'installation du chauffage à distance (CAD) et diverses rénovations ;
3. décide de porter cette dépense, à l'actif du bilan - investissements du patrimoine administratif - compte 9141.76.2 « 12/2023-Introduction chauffage à dist. Grand-Rue 41 et divers » ;
4. autorise d'amortir, sur une durée de 10 ans au maximum, cet investissement par le compte de fonctionnement - compte 359.3311.76 « Amortissement du raccordement au CAD et divers rénovations » ;
5. autorise la Municipalité d'emprunter, si nécessaire, la somme de CHF 100'000.00 dans le cadre du plafond d'endettement de CHF 40'000'000.00 de la législature 2021-2026.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
Le Syndic Le Secrétaire

Olivier BAUDAT Philippe RUPP

Séance du Conseil communal du 2 octobre 2023

Délégués municipaux : - M. Isabelle PIGUET, Municipale
- M. Michel VULLIOUD, Municipal

Autre délégué : - M. Philippe GERTSCH, Chef de service des bâtiments